

Assemblée Générale Statutaire du jeudi 09 mars 2017

Sommaire

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE RESERVEE AUX ADHERENTS	1
Rapport moral	1
Philippe MOST	1
<i>Secrétaire général de l'ANETT</i>	1
Rapport financier	9
Michel LEJEUNE	9
<i>Maire de Forges-les-Eaux et trésorier de l'ANETT</i>	9
Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées	11
Stéphane SINTES, Commissaire aux Comptes	11
Vote des résolutions	13
 ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	 15
Modification des statuts de l'ANETT	15
Marc FRANCINA	15
<i>Président de l'ANETT, député-maire d'Evian-les-Bains</i>	15
Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux jeux Olympiques 2024	17

Philippe MOST

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Maires, chers collègues, je suis heureux, en tant que Secrétaire Général de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, d'ouvrir notre 87ème Assemblée Générale statutaire au sein du siège de l'Association des Maires de France à Paris. Je remercie son Président François BAROIN qui nous a mis cet auditorium à disposition. La tenue d'un Congrès national représente toujours un investissement de tous et je tiens à féliciter notre Président, Marc FRANCINA et ses équipes...

Au nom de vous tous, je souhaite remercier nos partenaires : Bayer, la Caisse des Dépôts et Consignations, Coca-Cola France, Coca-Cola European Partners, Eco Emballages, EDF, M2i, Muse, Primagaz, Saur, Suez, Veolia et Vinci pour leurs soutiens financiers.

Compte tenu d'un ordre du jour chargé, je vais vous présenter l'essentiel de l'activité de notre Association depuis notre dernière Assemblée Générale, qui s'est tenue à Evian les 12 et 13 mai 2016, le texte intégral du rapport moral vous a été remis à l'accueil.

Rapport moral

Philippe MOST

Secrétaire général de l'ANETT

I) Vie de l'Association

Rappel de fonctionnement

Notre équipe comprend 5 personnes, qui se tiennent à votre disposition au siège de notre Association, au 47, quai d'Orsay, dans le VII^e arrondissement de Paris. L'équipe a connu quelques changements. En octobre dernier, Simon Lebeau, présent dans la salle, a rejoint l'équipe en tant que chargé de mission d'études sur les questions relatives au tourisme durable et au bien-être. Avec Foucault Jancel, il s'occupe du label Famille Plus.

Après une douzaine d'années passées à nos côtés, Michael Bismuth quitte l'ANETT. Il se dirige vers de nouveaux horizons en tant que délégué général adjoint d'une association défendant les intérêts des médicaments génériques. Après un dévouement et une compétence remarquables qui honorent son professionnalisme, je voudrais le saluer en votre nom.

Thiago Caplan, qui avait déjà travaillé dans notre Association l'année dernière, revient parmi nous pour une nouvelle période de stage de six mois

Nous souhaitons la bienvenue aux 19 nouveaux adhérents, dont 14 communes, 3 EPCI, qui représentent 34 communes (la Côte des Isles, le Bassin de Marennes-Oléron et les Gorges de l'Ardèche), et 2 Conseils départementaux, le Calvados et la Haute-Corse, dont je salue l'engagement et que nous évoquerons ultérieurement.

Malheureusement, 30 Communes ont quitté notre association depuis notre précédente Assemblée générale

Les raisons évoquées de ces démissions s'expliquent par la baisse des dotations de l'Etat et surtout le transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes aux intercommunalités.

Je vous invite à inciter les stations classées de tourisme et les communes touristiques de votre territoire à rejoindre notre Association, la seule à aider toutes les destinations touristiques de notre pays.

Nous conservons le même nombre de communes, puisque celles qui nous ont quittés ont adhéré à des EPCI, dont la plupart nous ont rejoints. Dans le domaine financier, en revanche, la situation a évolué.

Actions de l'Association

1. Relations avec les autres associations d'élus

Nous entretenons des relations avec les autres associations d'élus. Nos cinq collaborateurs s'efforcent d'être présents dans les associations qui s'intéressent au tourisme, afin de construire une vision proche, sans distensions majeures.

2. Outils de communication

Ces outils, mis à la disposition de l'ensemble des adhérents, incluent *France Tourisme*, notre journal consacré à la vie de l'association, qui présente notamment les comptes rendus des réunions, ainsi qu'un *site internet*. Entre le 1^{er} mars 2016 et le 1^{er} mars 2017, le site a comptabilisé 18 593 visites, soit 1 540 de plus que l'an dernier. Il enregistre ainsi une augmentation de 14 % par rapport 2016, alors qu'elle se situait déjà à 11,5 % l'année précédente.

3. Commissions spécialisées

Comme le prévoit le règlement intérieur, l'Association a créé huit Commissions spécialisées (Finances Locales, Casinos, Territoires numériques, Qualité de vie, Hébergements, Patrimoine, Ile-de-France et Directeurs d'offices de tourisme) qui se réunissent suivant l'actualité.

N'hésitez pas à venir rejoindre l'une de ces Commissions, dans lesquelles vous serez bien accueillis.

4. Participation au Congrès des Maires de France

Lors du 98ème congrès des Maires de France, qui s'est tenu à la Porte de Versailles, du 31 mai au 2 juin 2016, notre Association a été partenaire d'un « point info » organisé par l'AMF sur « la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et ses aspects intercommunaux » le jeudi 2 juin 2016. Je rappelle que de nombreux rendez-vous ont eu lieu sur les stands de nos partenaires.

5. Réunions de terrain de l'Association

Suite à la demande d'adhérents, des réunions de terrain ont été organisées. Le 7 juillet dernier, à La Tranche-sur-Mer, Serge Kubryk a accueilli des communes de la région. Une autre réunion s'est tenue le 19 juillet à Carantec, sous la présidence d'Erven Léon. Le 18 octobre, Jean Montagna a présidé, à Saint-Tropez, une réunion dans le cadre du Forum interactif du tourisme organisé par cette commune.

Ces réunions ont permis de présenter l'Association et l'ensemble de ses actions, de faire un point sur la loi NOTRe et de donner de la visibilité à nos partenaires qui souhaitent intervenir.

Et elles sont l'occasion de rencontrer localement nos adhérents et les élus intéressés par le travail de l'Association.

La prochaine réunion est prévue le 22 mars, toujours sous la présidence de Jean Montagnac, à Marseille. Dominique VLASTO, Adjointe au Maire de Marseille, accueillera les participants et Marc FRANCINA conclura les débats.

II) Préoccupations de l'Association et dossiers d'actualité

Je voudrais rappeler quelques éléments qui traduisent l'engagement de nos élus et qui constituent une préoccupation constante de notre équipe technique, s'agissant de dossiers importants pour l'évolution du tourisme en France.

Marc Francina et Philippe Sueur, maire d'Enghien-les-Bains, nous représentent au sein du Comité des Finances locales et des Commissions de l'Etat relatives aux Casinos, deux domaines particulièrement importants pour un grand nombre de nos communes touristiques. Notre président siège par ailleurs à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Questions financières

Les problèmes financiers des communes touristiques, à savoir la DGF et la taxe de séjour, comptent parmi les problèmes majeurs que nous devons traiter. Le dossier présente le sujet en détail.

1) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Ce « serpent de mer » nous occupe depuis longtemps. Je rappelle que l'ANETT a été auditionnée le mercredi 18 mai au Sénat, en présence des autres associations d'élus, par les rapporteurs des groupes de travail constitués par le Sénat et l'Assemblée nationale sur la réforme de la DGF. Puis le mardi 27 septembre, par Philippe Le Ray, député du Morbihan, rapporteur pour avis sur les crédits tourisme au nom de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Nous reviendrons au cours de nos débats sur ces questions.

Je vous rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros, contre 33,221 milliards en 2016. Depuis 2011, les maires ont subi le gel des dotations. En 2014, c'était le début de la diminution de la DGF, avec -3,5 %. Cela s'est amplifié en 2015 avec -10 %, pour culminer en 2017 : nous en sommes désormais -30 % de diminution de la DGF par rapport à 2013.

Un amendement pour la création d'une DGF spécifique aux îles, soutenu par notre Président, a été adopté : il est ainsi institué, à compter de 2017, une dotation communale d'insularité à destination des communes de métropole situées sur une île qui, n'étant pas reliée au continent par une infrastructure routière, comprend une seule commune ou un seul EPCI.

2) Taxe de séjour

L'article 86 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 comporte des dispositions nouvelles. L'ANETT et son Président sont particulièrement satisfaits du travail collaboratif mené avec le Gouvernement et l'Association des Maires de France pour l'adoption de ces dispositions.

La possibilité de délibérer avant le 1er février 2017

La délibération du conseil municipal fixant les tarifs de la taxe de séjour doit être prise avant le 1er octobre de l'année pour être applicable l'année suivante.

La DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et la DGE (Direction Générale des Entreprises) ont proposé une nouvelle interprétation de la grille des tarifs dans le guide sur la taxe de séjour : le tarif de la taxe de séjour est fixé, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour

A titre dérogatoire pour l'année 2017, les communes qui ont pris leur délibération sur la base de l'ancienne version du guide, avant le 1er octobre 2016 pour l'année 2017, peuvent régulariser leur délibération jusqu'au 1er février 2017.

L'indexation des tarifs

Les limites des tarifs sont désormais revalorisées dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'année précédente.

[**La collecte de la taxe additionnelle départementale par les opérateurs électroniques**](#)

L'article L 2333-34 du CGCT pose les principes de la perception de la taxe de séjour par les plateformes numériques pour le compte des communes et fait désormais référence à la taxe additionnelle départementale de 10% qui est donc intégrée dans le montant versé par les plateformes

En l'absence de catégorie d'hébergement, le versement de la taxe de séjour s'effectue au tarif applicable de la catégorie des meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.

Le délai d'opposition des communes à l'institution d'une taxe de séjour par leur EPCI est fixé à deux mois à compter de la publication ou de l'affichage de la délibération de l'EPCI correspondant. Cette dérogation s'applique aux communes ayant déjà institué la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire.

Pour rappel, les EPCI issus de fusion et les EPCI non issus de fusion mais qui ont instauré la taxe de séjour pour 2017 ont pu délibérer jusqu'au 1er février de l'année.

[**L'institution de la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire par un EPCI issu d'une fusion**](#)

Il s'agit de permettre aux EPCI issus d'une fusion ou les EPCI dont le périmètre est modifié au 1er janvier 2017 de délibérer sur la taxe de séjour pour 2017 jusqu'au 1er février 2017.

[**La réforme des communes touristiques et des stations classées**](#)

Chaque année, nous rappelons les enjeux de la réforme des communes touristiques et des stations classées. Cette réforme était nécessaire car la reconnaissance juridique des communes touristiques n'était plus possible, faute de critères légaux.

Grâce aux différents amendements déposés et défendus par Marc Francina, les anciennes stations classées bénéficient d'un délai jusqu'au 1er janvier 2018 pour obtenir leur classement selon la nouvelle procédure.

Notre Association encourage ses adhérents à constituer leur dossier et organise des alertes régulières. N'hésitez pas à faire appel à notre équipe sur le sujet. Notre Association est très sollicitée par ses adhérents, qui posent des questions et demandent des conseils. L'ensemble des questions posant problèmes sont régulièrement recensées par l'Association et adressées aux services compétents du ministère du tourisme.

[**Les nouvelles stations classées de tourisme**](#)

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des stations classées, on compte 200 stations classées dans notre pays selon la nouvelle procédure au 23 février 2017 (dont 152 anciennes stations reclassées sur 328 concernées par l'échéance du 1er janvier 2018)..

[**Tourisme et réforme territoriale**](#)

Les associations d'élus, dont la nôtre, se sont opposées à tout transfert obligatoire de la compétence « Promotion du tourisme des communes » aux intercommunalités. Il s'agissait pour les élus de conserver la possibilité de transférer ou non cette compétence. Cette position a été constamment rappelée aux pouvoirs publics, à l'Assemblée nationale, au Sénat, au Président de la République et au Cabinet du Premier ministre, au cours de 24 auditions auxquelles notre Association a été conviée.

La loi NOTRe publiée le 8 août 2015 prévoit que les communautés de communes et les communautés d'agglomération exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Si des aménagements ont été prévus par le législateur, ceux-ci se font toujours dans un cadre intercommunal.

Suite aux propos tenus par Manuel Valls à l'occasion du Conseil national de la montagne à Chamonix, le 25 septembre 2015, une concertation interministérielle s'est déroulée jusqu'en janvier 2016 avec les associations d'élus pour introduire une exception au principe du transfert de la compétence promotion du tourisme aux intercommunalités.

A la suite de réunions successives, le mercredi 20 janvier 2016, André Vallini, Secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, a annoncé une modification de la loi NOTRe, relative à l'établissement d'une exception à destination des stations classées concernées par le transfert obligatoire de la compétence « Promotion du tourisme des communes aux intercommunalités ».

Le Président Francina a multiplié les courriers, les communiqués et les auditions auprès du Premier ministre, de Jean-Michel Baylet et d'Estelle Grelier, pour demander la concrétisation de cet engagement.

Lors du Congrès de l'ANETT le jeudi 12 mai 2016, Martine PINVILLE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie, en réponse à une motion des élus, a rappelé l'engagement du Gouvernement pour trouver un vecteur législatif, concernant les offices de tourisme de toutes les stations classées.

Notre Président, Marc FRANCINA, a déposé une proposition de loi visant à permettre aux stations classées de tourisme conserver un office de tourisme communal. La proposition, qui devait être examinée dans le cadre de la niche parlementaire réservée aux députés de l'opposition, a été validée le mardi 5 juillet 2016 par les services de l'Assemblée nationale et cosignée par une soixantaine de députés.

Enfin, le Conseil des Ministres a adopté le mercredi 14 septembre 2016 une disposition dérogatoire en faveur de l'ensemble des stations classées dans le cadre du projet de loi Montagne.

Vous avez pu suivre à travers les courriels qui vous ont été adressés les articles de *France Tourisme*, les auditions à l'Assemblée nationale et les quatre auditions au Sénat, qui ont abouti à un consensus sur le vote de l'article 69 de la loi Montagne. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

J'ai voulu vous rappeler l'historique pour vous démontrer l'acharnement du Président et de son équipe à faire valider un élément essentiel de la vie de nos communes touristiques et de leurs services.

Casinos

Le projet de loi sur Paris, présenté en Conseil des Ministres le 3 août 2016, prévoit la dissolution des cercles de jeux associatifs parisiens au profit de sociétés à la comptabilité plus encadrée dans le cadre de clubs de jeux.

Lors de la réunion de notre Commission Casinos, le lundi 3 octobre 2016, il a été décidé que l'ANETT défendrait un strict encadrement des jeux autorisés au sein de ces nouveaux clubs de jeux, pour éviter une concurrence inégale avec les casinos soumis à des contraintes légales et administratives importantes. Ces cercles de jeux n'ont en effet aucun compte à rendre aux collectivités dans lesquelles ils exercent et n'opèrent aucun reversement à leur profit.

Lors de leur audition au Sénat, le mercredi 19 octobre 2016, Philippe Sueur, maire d'Enghien-les-Bains, et Michael Bismuth ont défendu cette position face à Mathieu Darnaud, rapporteur du texte. Dans le même sens, Michel Raison, sénateur de la Haute-Saône, a déposé lundi 24 octobre 2016 un amendement afin de préciser que les futurs clubs soient limités aux jeux de cercle, sans contrepartie.

Après de nombreuses péripéties, l'article 34 du projet de loi a été réintroduit par l'Assemblée Nationale. Il prévoit à titre expérimental pour trois ans, à compter du 1er janvier 2018, la création de clubs de jeux dans la capitale au sein desquels seraient pratiqués des « jeux de cercle et de contrepartie ».

Afin de limiter les conséquences de l'introduction de ces clubs de jeux sur une éventuelle concurrence avec les casinos, notre Association a continué de défendre, après le vote de la loi, une limitation stricte des jeux qui y seront autorisés. Tel a été le cas le 20 février 2017, date à laquelle Philippe SUEUR a été auditionné par Thomas CAMPEAUX, Directeur des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) au Ministère de l'Intérieur. Il a été confirmé au Maire d'Enghien-les-Bains que les casinos et les clubs de jeux n'ont pas vocation à se faire concurrence du fait d'une offre de jeu différencié.

Le décret fixant la liste des « jeux de cercle ou de contrepartie » autorisés dans les futurs clubs, n'intégrera pas les jeux de casinos comme les machines à sous, la roulette ou encore le black jack. Philippe SUEUR n'a toutefois pas manqué de signaler au DLPAJ que l'extension de la possibilité de créer des clubs de jeux à l'ensemble du territoire national, suscitait l'inquiétude des élus de l'ANETT et qu'il était important que l'Association puisse être associée aux évolutions futures du dispositif. Ce point est particulièrement important quant à l'évolution future de vos établissements.

Les rythmes scolaires

A la suite d'une réunion sur le calendrier scolaire organisée par une commission de travail le 3 novembre 2016, à laquelle Géraldine LEDUC et Simon LEBEAU ont participé, notre association a adressé avec l'ANEM, l'ANMSN, l'ANEL et l'UNAT un courrier à la Ministre de l'Education Nationale afin d'obtenir une audition pour faire valoir les principes fondamentaux pour nos adhérents : trois zones pour les vacances de février et de printemps, les semaines pleines, les vacances de printemps sur avril, le triennal glissant, etc. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.

III) Environnement, tourisme et développement durable

- L'ANETT a continué de travailler sur de nombreux sujets liés à l'environnement et au développement durable, notamment dans le cadre de la Commission « Territoires Touristiques Durables » présidée par Olivier Paz, maire de Merville-Franceville. A son initiative, cette Commission a changé de nom en décembre 2016 pour devenir la Commission « Qualité de Vie ».
- Dans le cadre de ses activités, notre Association propose à ses adhérents une réflexion sur les thématiques du lien social, de la santé et du sport dans les politiques publiques, avec notamment le programme « Le sport ça me dit », mis en place par Coca-Cola-Cola France, qui souhaite faire évoluer son offre « le Cube » en 2017. Le nouveau Cube sera connecté via la 4G et disposera d'enceintes. Les activités proposées mettront en avant la convivialité et la création de liens entre les participants. Un partenariat avec les Incollables a ainsi été mis en place et une tournée sur les plages est en cours d'organisation.
- En ce qui concerne la qualité des eaux de baignades, notre association et l'ANEL réfléchissent à de nouveaux critères d'excellence avec les partenaires de l'eau et le ministère de l'Ecologie, puisque la directive européenne est obligatoire depuis 2015.
- J'encourage toutes les communes à se mobiliser pour la Journée Mondiale du Bien-être du 10 juin 2017, à laquelle nous participons pour la deuxième fois de façon très active. Nous reviendrons sur le sujet cet après-midi avec Jean-Guy de Gabriac, présent à nos côtés. L'an dernier, une vingtaine de communes avaient mobilisé offices de tourisme, associations et institutions pour cette journées.
- Dans le cadre de son action « 36 000 pour le tri », Eco-Emballages organise régulièrement des réunions d'échanges sur le thème « Tourisme et vie locale », qui rassemble environ une cinquantaine d'élus à chaque occasion. Les deux dernières réunions se sont déroulées en Haute-Savoie et en Corrèze. Si l'organisation de ces réunions vous intéresse, vous pouvez contacter notre équipe.

IV)Le label Famille Plus

Famille Plus, label national géré par notre association, l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a fêté en 2016 ses 10 ans.

Depuis sa création, ce label a su s'adapter pour répondre aux attentes des familles et adapter son produit aux demandes de ces dernières.

Actuellement, le réseau compte 126 destinations labellisées, dont deux nouvelles intercommunalités: Les Côte des Isles (dans le département de la Manche) et L'Ile d'Oléron et Bassin de Marennes, ainsi que plusieurs partenaires (avis Budget, Vente Privée, la Fédération Nationale des Clubs de Plage, dix têtes de réseau d'hébergement sont engagés à nos côtés (Pierre et Vacances, Odalys, MMV, Les Montagnettes, VVF, Cap France, Village Club du Soleil, MGM, Belambra, et Hôtels-chalets de tradition), sans oublier le réseau de milliers de professionnels, parmi lesquels les aéroports de Toulouse et Nice qui ont tenu à obtenir le label pour officialiser et crédibiliser leur engagement auprès des familles et des enfants.

Le label a été présenté lors des réunions de terrain organisées par l'Association à la Tranche-sur-Mer et Carantec, les 7 et 19 juillet derniers. Une nouvelle réunion est prévue le 22 mars prochain à Marseille.

Le 16 novembre dernier s'est tenue à Paris, au Centre Agri-Naples, la Journée Nationale Famille Plus, qui a réuni 80 référents et des élus de tous les territoires. Le prochain groupe de travail Famille Plus et des référents de l'ANETT aura lieu le 21 mars 2017 à Paris.

Le Comité National de Gestion, présidé par Pierre Balme, Maire de Venosc - Les Deux Alpes, s'est réuni le 31 mai 2016, le 19 octobre 2016 et le 1^{er} février 2017 pour examiner les dossiers de candidature et définir les actions et la stratégie du label Famille Plus.

Notre association répond à l'ensemble de vos questions et notre équipe permanente peut vous apporter des conseils en fonction des problématiques que vous rencontrez. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de notre Directrice générale, les locaux de notre association étant situés au centre de Paris.

Notre Congrès de 2018 se tiendra à Cabourg Pays d'Auge.

Je voudrais remercier chaleureusement l'équipe de l'ANETT, son Président, sa Directrice générale, son trésorier, Michel Lejeune, Sylvie, Simon, Michael, Foucault et Thiago.

Merci de votre écoute attentive.

Marc FRANCINA

Merci, Philippe Most, pour ce rapport détaillé. Il ne nous reste donc plus beaucoup de temps pour les finances, mais l'essentiel a été dit.

L'association a mené de nombreuses actions tout au long de l'année, particulièrement difficile dans le domaine législatif. Les membres du gouvernement et les fonctionnaires ne s'intéressent pas au tourisme. Depuis Noël Portalacci, Secrétaire d'Etat au Tourisme qui a succédé à Jacques Médecin, le tourisme n'a plus bénéficié d'aucun ministre ou Secrétaire d'Etat spécialiste du secteur, alors que l'on ne cesse à l'Assemblée nationale de prétendre que ce dernier représente le premier vecteur économique. Cependant, lorsque nous nous rendons à l'hémicycle, seule une cinquantaine de députés sont présents. Le tourisme ne les intéresse pas, mais ils s'en servent pendant les périodes électorales.

En cette période de perte de vitesse à l'international, une réforme devrait être mise en place. Nous bénéficions de toutes sortes de tourisme, du patrimoine au culinaire, mais nous devons éviter que les touristes traversent simplement la France pour se rendre en Espagne. Une véritable économie touristique implique de proposer des hébergements de toutes catégories et j'ai donc interrogé le Ministre sur la possibilité d'aider des structures modestes. Les plus beaux villages de France manquent d'hébergements. Les cars déposent les touristes et les reprennent ensuite pour se rendre ailleurs. Le tourisme de neige est en ce sens différent. Cette année, la saison a commencé plus tard, vers le 20 janvier, et les contrats des saisonniers ont donc dû être retardés également. Lorsque la neige est arrivée, les Parisiens étaient déjà partis.

J'ai écrit à l'ensemble des candidats à la présidentielle, les incitant à nommer un Secrétaire d'Etat au Tourisme qui s'occupe uniquement de ce domaine. Dans leur esprit, le tourisme est limité à Paris, Marseille et Lyon, et peut-être Bordeaux. Alors que Jean-Pierre Pernaut encourage la réanimation des zones rurales et signale que des restaurants et des hôtels sont ouverts, le développement demeure faible par rapport au potentiel.

Nous sommes en guerre permanente avec des ministres, dont l'ignorance sur notre domaine est avérée. Manuel Valls a ainsi préconisé que les stations de ski soient classées à Chamonix, alors que six stations avaient pu être classées en Rhône-Alpes. Dans l'article 18 de la loi Montagne, devenu l'article 69, nous avons réussi à prolonger le délai de demande de classement des stations. En lien avec les services de la Direction Générale des Entreprises (DGE), nous devons veiller en permanence sur le sujet.

Rapport financier

Michel LEJEUNE

Maire de Forges-les-Eaux et trésorier de l'ANETT

Merci, Monsieur le Président. Je vous présenterai brièvement l'exécution du Budget 2016.

Nous avons récupéré 511 640 euros de cotisations pour 540 000 euros appelées. Il nous manque 11 825 euros. 27 Communes n'ont pas payé à ce jour.

Chaque année nous radions les communes qui ne règlent pas leur cotisation. Je vous propose de procéder de la même façon cette année et les années suivantes.

Les démissions sont nombreuses, 61 communes, elles sont dues aux économies faites compte tenu des baisses des dotations d'Etat. Elles sont surtout le fait du transfert de la compétence « promotion du tourisme » des communes aux intercommunalités.

I) Recettes

Michel LEJEUNE

Le **total des recettes effectives** de l'exercice atteint donc la somme de **693 423 €**, répartis comme suit :

cotisations 2016 : **511 640 €** ;
participations aux réunions **8 270 €** ;
partenariats **138 000 €** ;
produits divers **0€** ;
Famille plus **35 513 €** ;

Je remercie particulièrement Géraldine Leduc pour les bonnes relations qu'elle entretient avec les partenaires de l'ANETT.

A ce montant il convient d'ajouter les produits financiers soit **1 223 €**.
Ce qui fait un total de **694 646 €**

II) Dépenses

Les **dépenses effectives** de l'exercice s'élèvent à **675 515 €**.

Notons les postes importants cette année :

Les changements de nom et de statuts ont entraîné des dépenses importantes : communication, plaquette. De nombreux envois pour faire connaître l'Association auprès des collectivités non adhérentes.

Frais de réception AG : provision en vue des congrès 2016/2017

Le total du bilan s'élève à **1 129 259 €** en valeurs brutes dont **457 347€** sont constitués par les locaux et les agencements du siège social de l'ANETT ;

Les fonds associatifs s'élèvent à **471 907 €** contre **458 928 €** au 31 décembre 2015

III) Prévisions budgétaires 2017

Comme l'a bien indiqué le Secrétaire Général, l'Association est la seule à fédérer au plan national, depuis 1930, les élus œuvrant en faveur du tourisme. Elle est devenue force de lobbying auprès des

pouvoirs publics, défend les intérêts de ses adhérents : DGF, fiscalité, ainsi que tous les sujets dont Philippe Most vous a entretenus précédemment.
Elle diffuse les dossiers d'informations utiles aux membres par le bulletin et par envois séparés et par mails .

Pour 2017, une augmentation de **2 %** des cotisations a été prévue lors de l'Assemblée générale du **12 mai 2016**.

Le montant des cotisations appelées s'élève à **520 000 €**.

L'Association travaille de façon étroite avec ses partenaires : Primagaz, Suez, Saur, Caisse des Dépôts et des Consignations, Véolia, Eco Emballages, Coca Cola Entreprise, EDF, TER'AID, Vinci, Bayer et M2i et sur les dossiers et sujets intéressant ses adhérents.

Le montant total prévisionnel des **recettes pour l'année 2017** est donc de **661 218 €** y compris les partenariats, les participations aux congrès et Famille plus.

Concernant les dépenses, compte tenu du changement des statuts et du nom de l'Association, plusieurs centaines de courriers sont envoyés par voie postale aux nouveaux organismes qui peuvent adhérer à l'ANETT : le poste routage et poste a été augmenté en conséquence.

A la demande des adhérents et des partenaires, il est prévu d'organiser des réunions de terrain, d'où l'augmentation du poste missions/réceptions.

Le budget vous est présenté avec un léger déficit, à hauteur de **9 338 euros**, que nous puiserons sur notre fonds de réserve. L'association ne sera donc pas qualifiée en cessation de paiement ou en faillite.

Les prévisions de **dépenses pour 2017** sont de **670 556€**.

Je vous engage à inciter les Stations Classées et les communes touristiques de votre territoire, les conseils départementaux et les conseils régionaux à rejoindre notre Association. Si chacun d'entre nous fait adhérer une collectivité nous serons plus nombreux et donc plus forts.

Nous devons également déterminer les cotisations pour l'année 2018. Compte tenu des difficultés des communes, le Conseil d'administration vous propose la stabilité pour l'année 2018. Nous n'augmenterons donc pas les cotisations.

Etes-vous d'accord avec une stabilité des cotisations en 2018 ? Personne ne s'y oppose.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les comptes de notre association. Je vais à présent donner la parole à Monsieur le Commissaire aux Comptes. Nous procéderons ensuite au vote des résolutions

Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées

Stéphane SINTES, Commissaire aux Comptes

Comme habituellement, nous avons établi deux rapports.

Le premier rapport « porte sur le contrôle des comptes annuels de votre Association, la justification des appréciations et vérifications-informations spécifiques prévues par la loi.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels : nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles des principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de l'exercice.

Justifications des appréciations : en l'application de l'article L-823-9 du Code de Commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner les règles, les méthodes comptables retenues pour la valorisation des créances telles qu'exposées au paragraphe B, actifs circulants de l'annexe, et en avons vérifié la correcte application. »

Il s'agit de la dépréciation des communes qui n'ont pas payé à la date d'arrêté des comptes.

« Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, ayant donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification-information spécifique : nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations qui vous ont été données dans le rapport de gestion de votre conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels. »

Conformément aux dispositions légales, nous avons été amenés à établir un rapport dit sur les conventions réglementées. Je vous rappelle qu'il s'agit des conventions qui pourraient intervenir entre l'association et des membres de son Conseil d'Administration.

« En notre qualité de votre commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R-612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions, en vue de leur approbation. Nous avons

mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons donc qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L-612-5 du Code de Commerce. »

Michel LEJEUNE

Merci. Avez-vous des questions sur le budget et comptes administratifs ?

Je vous propose de passer au vote des résolutions.

Vote des résolutions

IV) Première résolution

Michel LEJEUNE

« L'assemblée générale, après lecture du rapport du trésorier sur la situation financière de l'association et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décide d'affecter le résultat en totalité au poste « report à nouveau », soit 12 979 euros. »

Monsieur le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

V) Deuxième résolution

Michel LEJEUNE

« L'assemblée générale, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions. »

Monsieur le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

VI) Troisième résolution

Michel LEJEUNE

« L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'un extrait de la présente assemblée pour effectuer les formalités des publications nécessaires. »

Monsieur le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Nous avons oublié de voter le rapport moral présenté par Philippe Most :

Y a-t-il des remarques sur le rapport moral ?

Monsieur le Président

Je mets donc au vote le rapport moral. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Nous devons par ailleurs remplacer un administrateur. La crise municipale de Remiremont, dont Bernard Godfroy était le maire, s'est soldée par la démission de tous ses mandats, acceptée par le préfet des Vosges le 23 septembre 2016. Bernard Godfroy était administrateur de notre association et président de la Région Lorraine.

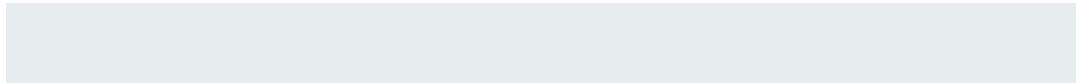
Le conseil d'administration, réuni hier, a nommé pour le remplacer Jean-Jacques Gaultier, maire de Vittel, ancien député.

Je vous demande de ratifier cette nomination.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

La nomination de Jean-Jacques Gaultier est ratifiée.



Assemblée Générale Extraordinaire

Modification des statuts de l'ANETT

Marc FRANCINA

Président de l'ANETT, député-maire d'Evian-les-Bains

Les propositions suivantes ont été validées par le conseil d'administration lors de sa séance du 8 décembre dernier :

VII) Article 4 : Les membres

Il s'agit d'ajouter parmi les membres actifs les présidents d'offices de tourisme sous forme d'EPIC dont la commune n'adhère pas et dans les membres avec seulement voix consultative, les offices de tourisme qui ne sont pas sous la forme d'EPIC et dont la commune n'est pas adhérente à l'association représentés par leur Président. Dans les deux cas, ils acquittent le montant dû par la commune. L'idée consiste à résoudre les considérations d'ordre budgétaire.

Ces modifications de statuts vont permettre de régler des cas pratiques, comme le cas de la commune de Fontainebleau, puisque c'est alternativement la commune et l'office de tourisme qui paient la cotisation de l'ANETT. La commune de La Ciotat ne souhaite pas adhérer, alors que l'office de tourisme, EPL, en manifeste l'intention.

Il ne s'agit en aucun cas pour l'ANETT de se substituer à Office de Tourisme de France (OTF).

Il convient ensuite de préciser la notion de membres partenaires avec voix délibérative, à savoir les Présidents de Conseils Départementaux ou Régionaux, ou les Présidents de Comités Départementaux ou Régionaux du Tourisme.

VIII) Article V

Cet article précise les modalités d'adhésion reprises par le règlement intérieur. « L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties ». Tout adhérent qui souhaite démissionner est tenu de notifier sa décision par lettre recommandée avec avis de réception au Président du Conseil d'Administration durant le premier trimestre de l'année en cours.

La démission est effective à réception de la lettre. Pour une réception après le premier trimestre, la cotisation est due et l'adhésion maintenue. La démission sera effective au 1^{er} janvier de l'année suivante.

IX) Les cotisations

L'année de référence est fixée du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les appels de cotisations ont lieu pendant le premier trimestre de l'année en cours et les membres actifs partenaires et associés sont chargés d'en assurer le paiement au plus tard le 31 décembre de l'année de référence.

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Quelle que soit la date d'admission d'un nouvel adhérent ou de la réadmission d'un ancien adhérent exclu pour défaut de paiement selon l'article 6 des Statuts, ou démissionnaire, la cotisation entière de l'exercice courant sera due par lui comme s'il était entré au 1^{er} janvier.

Pour toute adhésion prise durant le dernier mois de l'année en cours, la cotisation sera demandée l'année suivante, et l'adhésion sera acquise à la date de réception de la demande.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion. Sur demande motivée, le conseil d'administration peut exempter de cotisations de manière temporaire ou exceptionnelle un adhérent connaissant des problèmes financiers.

X) Conseil d'administration (article 10)

Il est proposé d'intégrer des représentants des membres partenaires dans le conseil d'administration de l'ANETT, à savoir des présidents de Conseil départementaux ou Régionaux et des présidents de Comités Départementaux du Tourisme ou de Comités Régionaux du Tourisme.

Nous devons voter ces modifications. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Les modifications sont adoptées.

XI) Election des deux représentants des membres partenaires

Nous avons reçu la candidature de François Orlandi, Président du Conseil Départemental de Haute-Corse, et de Paul Chandelier, Président du Comité Départemental du Tourisme du Calvados, qui ont adhéré à notre association.

Philippe MOST

Le Président du Conseil Départemental de Haute-Corse est représenté par Monsieur Giudici, maire de Ghisonaccia.

Olivier PAZ

Béatrice Guillaume représente Paul Chandelier pour le Calvados.

Marc FRANCINA

Je mets au vote les modifications du statut du règlement intérieur et l'élection des deux représentants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Les deux nouveaux représentants sont élus.

Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris aux jeux Olympiques 2024

Foucault JANCEL

« Les élus de l'association nationale des territoires touristiques réunis en Assemblée générale à Paris, le jeudi 9 mars 2017, sont attachés aux valeurs sportives, éducatives et citoyennes, incarnées par les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2014 et, au-delà de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France, cette candidature concerne l'ensemble du pays.

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par les territoires touristiques en ce domaine.

Les élus de l'Association Nationale des Territoires Touristiques souhaitent participer à la mobilisation autour de ce projet et apportent leur soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Ils émettent le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique. »

Marc FRANCINA

Qui est pour cette motion ? Je proposerais à titre personnel la Ville de Sion, en Suisse, voisine de ma propre commune.

La motion est adoptée.

Nous avons encore un peu de temps pour des questions, puisque le Directeur n'est pas encore arrivé. Vous aurez le temps d'intervenir sur la loi NOTRe cet après-midi.

Géraldine LEDUC

Le Président me charge de vous donner rendez-vous l'année prochaine en Normandie, avec le maire de Merville-Franceville, président de la Communauté de communes dont le nom s'est allongé, avec Cabourg et le Pays d'Auge, et Béatrice Guillaumin, nouvelle administratrice de l'association. Nous sommes ravis de venir l'année prochaine et je vous invite à vous rendre nombreux en Normandie.

Olivier PAZ

Nous espérons qu'il n'y aura pas de grève.

Philippe SUEUR

Il y a toujours une grève du contrôle aérien, de la SNCF ou d'une autre corporation. Nous serons très heureux de vous accueillir à Cabourg, très belle ville et station faisant partie de nos membres depuis longtemps. La Communauté de communes, intitulée Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, allie l'attrait touristique du bord de mer et l'intérieur des terres, avec une thématique « cheval » très forte. Nous réfléchirons à des lieux de visite innovants. En Normandie, comme ailleurs, ce sont les élus qui « font la pluie et le beau temps ». Nous sommes donc assurés qu'il fera beau.

Géraldine LEDUC

Nous vous indiquerons la date dès que possible.

Marc FRANCINA

Je clôture donc l'Assemblée Générale Extraordinaire.